



Résiliation karis URGENT

Par **marine41mb**, le **13/05/2015 à 15:14**

Bonjour, comme beaucoup de personnes je me suis faite avoir par karis formation et je souhaiterai effectuer ma formation bac pro esthétique en école pour cela il faudra que je résilie mon contrat avec eux chose qui ne va pas être facile mais je cherche des arguments afin que ma demande puisse être plausible. rnMa question est : ai je le droit d'être inscrite dans deux établissements (privés) pour la même formation? rnSi non, cela peut il être un argument? rnmerci de votre réponse

Par **pat76**, le **13/05/2015 à 16:31**

BonjourrrnrnVous pouvez être inscrite dans deux établissements privés pour la même formation, ce ne sera pas un argument valable pour résilier votre contrat d'enseignement à distance.rnrnDe quand date la signature de votre contrat avec KARIS ?rnrnVous aviez reçu votre contrat en deux exemplaires par courrier recommandé avec avis de réception et vous en aviez retourné un exemplaire signé de votre main, par lettre recommandée avec avis de réception?rnrnVous pouvez dès maintenant envoyer une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception à KARIS en invoquant un motif d'ordre financier qui ne vous permet plus d'assurer le paiement de votre formation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre et vous attendrez la réponse de Karis qui devra intervenir au plus tard dans les 8 jours suivant la réception de votre lettre. La réponse devra vous être adressée par courrier recommandé avec avis de réception pour être valable judiciairement.

Par **marine41mb**, le **13/05/2015 à 16:54**

Bonjour merci de votre réponse, oui j'avais bien reçu deux exemplaires mais je ne me souvient plus si j'ai renvoyé le deuxième en recommandé c'était il y a un an, pour le motif financier je suis à temps partiel et gagne 800 euros par moi pensez vous que cela puisse être recevable si jamais il y a procédure?

Par **marine41mb**, le **13/05/2015** à **16:55**

Ce qui m'embête le plus c'est que depuis un an personne n'a pris contact avec moi et que étant employée je ne pourrai pas effectuer les stages obligatoires afin de passer mon diplôme